



Factsheet sur le programme de développement rural 2014-2020 de Mayotte (France)

La Commission européenne a formellement adopté le Programme de développement rural (PDR) de Mayotte le 13 février 2015 qui développe la stratégie pour l'utilisation des 80,2 millions EUR de fonds publics disponibles pour la période 2014-2020 dont 60 millions EUR du budget de l'UE et 20,2 millions EUR de contreparties nationales.

L'objectif principal du PDR, auquel la moitié des ressources financières sera consacrée, est de développer la production agricole locale afin d'améliorer la sécurité alimentaire de l'île. Le programme soutiendra **des projets de modernisation et développement pour environ 10 % des exploitations, 40 projets d'installation de jeunes agriculteurs** afin de garantir le renouvellement générationnel, et des **actions de formation destinées à plus de 2 000 producteurs**. Environ 18% des ressources du programme seront utilisées pour améliorer les services de base dans les zones rurales avec l'objectif d'**atteindre 75 % de la population bénéficiant de services et infrastructures améliorés**. Le programme soutiendra **18 projets d'études et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine naturel** ainsi que **200 projets d'investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux**.

Le développement rural est le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune, mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28 États membres. Le nouveau règlement de développement rural pour la période 2014-2020 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement (FESI), un Accord de Partenariat a été convenu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

Le présent document fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et évalue les opportunités auxquels Mayotte fait face. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

1. SITUATION ET ENJEUX

Situé dans le canal du Mozambique, Mayotte est un petit archipel d'origine volcanique de 373 km² constitué de deux îles principales (Grande-Terre et Petite-Terre) et d'une

trentaine d'îlots parsemés dans un lagon de plus de 1 100 km² (le deuxième plus large dans le monde).

Mayotte a rejoint l'UE en janvier 2014 en tant que région ultrapériphérique. Mayotte fait face à des handicaps structurels caractéristiques des régions ultrapériphériques tels que : l'éloignement de la métropole (8.000 km séparent Mayotte de la France métropolitaine), une faible superficie et des surfaces agricoles utiles limitées, un relief très accidenté (fortes pentes qui rendent difficile l'activité agricole) et un climat tropical entraînant une exposition importante aux risques naturels et des surcoûts dans la conception et la réalisation d'ouvrages publics ainsi que pour l'activité agricole.

L'ensemble du territoire est classé comme rural. Mayotte a des besoins importants en infrastructure de base, accentués par une forte croissance démographique. Mayotte est fortement dépendant des importations (55% de la consommation alimentaire en volume) pour l'approvisionnement alimentaire à un coût élevé.

Mayotte dispose de près de 9000 exploitations agricoles mettant en valeur une surface d'environ 5000 hectares. Les superficies des exploitations agricoles sont très faibles (0.5 hectare en moyenne). En 2010, le niveau de vie moyen des agriculteurs était de près de 3.5 fois moins du revenu des autres régions françaises. La pluriactivité est très répandue, environ 50 % des chefs d'exploitation étant des agriculteurs à titre principal. Dans un contexte socio-économique très difficile, le secteur agricole a un rôle «d'amortisseur social» important : plus de trois quarts des ménages agricoles auto-consomment la totalité de leur production. Le système agricole traditionnel est la polyculture, associant des productions vivrières et des arbres fruitiers. Ce mode de culture, appelé « jardin mahorais », permet aux agriculteurs d'assurer un couvert végétal permanent et une production diversifiée tout au long de l'année.

Malgré le potentiel élevé, l'activité agricole souffre de nombreux handicaps qui freinent son développement, tels que: le relief accidenté, la pluviométrie concentrée dans la saison humide, l'enclavement des parcelles qui représente un handicap majeur pour la production et la commercialisation des produits agricoles, le morcellement des zones cultivées et le manque de formation et d'accompagnement des producteurs.

L'archipel dispose d'espaces naturels et forestiers (32% du territoire) de grande valeur naturelle mais encore mal caractérisés, protégés et valorisés, dont la gestion durable est un enjeu majeur pour Mayotte.

2. COMMENT LE PDR REpond AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 5 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est la priorité 2: ***améliorer la viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles.***

Les objectifs et cibles des différentes priorités sont résumés ci-après.

Transfert de connaissances, innovation dans les secteurs agricole, forestier et les zones rurales

L'objectif transversal de renforcer l'innovation et développer les compétences trouve son reflet dans l'effort important du PDR Mayotte concernant la formation professionnelle et les activités de conseil des agriculteurs et à la mise en place d'actions de coopération qui

ensemble représentent plus de 20% de la dépense publique totale planifiée. Afin de combler le déficit général de connaissances techniques et de gestion des exploitants agricoles, le programme prévoit des actions de formation, d'information-démonstration avec le but d'atteindre au total 2.100 participants. Environ 15 projets de coopération dans des domaines très divers seront entamés, y compris 3 groupes opérationnels dans le partenariat européen pour l'innovation en agriculture impliquant les acteurs du développement, de l'enseignement agricole, les agriculteurs, les chercheurs et les entreprises.

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Dans le cadre de cette priorité, le programme contribuera à améliorer l'infrastructure routière afin de désenclaver des parcelles agricoles, à moderniser les exploitations agricoles afin d'améliorer leur compétitivité face aux importations, en soutenant la viabilité des petites exploitations qui ont un rôle essentiel dans l'alimentation des populations. Le programme compte soutenir 10 % des exploitations pour des projets de modernisation et développement. De même, au vu de la difficulté de l'installation en agriculture, le PDR de Mayotte envisage de soutenir le renouvellement générationnel avec une cible de 40 projets d'installation de jeunes agriculteurs sur l'ensemble de la période.

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Environ 3 % des ressources du programme seront destinées à accroître la commercialisation et la transformation de produits agricoles. La mesure "coopération" sera mobilisée pour concevoir des approches collectives pour la structuration des filières agricoles afin de soutenir la mise en place de démarches collectives visant à améliorer l'organisation des filières et l'approvisionnement du marché local en produits locaux.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la forêt

Le PDR agira pour la protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, qui sont un facteur d'attractivité touristique et de retombées économiques pour le territoire. L'objectif est de conduire 18 projets d'études et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine naturel. Dans les systèmes agricoles, la préservation des ressources naturelles repose sur le maintien et le renforcement de pratiques et des systèmes de culture favorables à la biodiversité, au maintien des sols et au bon état de l'eau. Environ 4% de la surface agricole sera couverte par des contrats agri-environnement-climat et 200 projets d'investissements non productifs seront liés à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme contribuera dans les territoires ruraux à améliorer l'accès aux services de base (tels que services d'eau et assainissement, gestion des déchets, offre médico-sociale, sportive et culturelle), le cadre de vie et l'accès à l'emploi. Environ 18% des ressources du programme seront utilisées pour ces actions avec l'objectif d'atteindre 75 % de la population rurale bénéficiant de services et infrastructures améliorés.

Le PDR de Mayotte mise aussi sur les projets de coopération LEADER comme outil de développement local. L'objectif est de mettre en place 3 groupes d'action locale dont les stratégies de développement local pourront bénéficier à un tiers de la population mahoraise.

Les cinq mesures plus importantes du programme selon leur budget (dépense publique totale) sont:

- Mesure 4 (investissements physiques): 30,6 Millions €
- Mesure 7 (services de base): 19,6 Millions €
- Mesure 16 (coopération): 7,3 Millions €
- Mesure 2 (services de conseil): 4,2 Millions €
- Mesure 1 (formation): 3,7 Millions €

Enfin, les objectifs et les actions du PDR de Mayotte ont été définis en cohérence avec le Programme d'Options Spécifiques liées à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI¹) afin de garantir leur complémentarité et maximiser les synergies. La finalité de ces deux programmes européens est celle d'améliorer la compétitivité de l'agriculture mahoraise dans un contexte économique et un environnement fragiles. Le PDR et POSEI agissent de concert via des instruments d'intervention distincts.

¹ Les objectifs opérationnels du POSEI pour Mayotte sont les suivants : augmenter la production locale et sa mise en marché afin d'améliorer le taux de couverture ; assurer à chaque producteur un revenu équitable ; produire de la valeur ajoutée localement par le développement de la fabrication des produits élaborés ; structurer les filières avec des organisations professionnelles pérennes ; développer des marchés de niche et à l'export (p.ex. ylang, vanille).

Annexe 1: Distribution indicative des ressources du PDR de Mayotte et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
Priorité1: transfert de connaissances et innovation²			
<p><u>1A</u>: favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances</p> <p>► <u>19% des ressources du PDR</u></p> <p><u>1B</u>: renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation</p> <p>► <u>15 projets de coopération envisagés dans différents domaines</u></p> <p><u>1C</u>: Formation</p> <p>► <u>2.100 participants attendus</u></p>	01. Formation		
	02. Conseil		
	16. Coopération		
Priorité 2: viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts		42.800.000	53,3
<p><u>2A</u>: modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles</p> <p>► <u>10 %</u> des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et développement</p> <p><u>2B</u>: installation jeunes agriculteurs</p> <p>► <u>40 projets</u> d'installation de jeunes agriculteurs</p>	04. Investissements	28.350.000	35,3
	01. Formation	3.700.000	4,6
	02. Conseil	3.950.000	4,9
	16. Coopération	5.000.000	6,2
	06. Développement exploitations	1.760.000	2,2
	05 Restauration potentiel agricole	40.000	0,1
Priorité 3: organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation		2.760.000	3,5
<p><u>3A</u>: valeur ajoutée aux produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation</p> <p>► <u>50 producteurs</u> impliqués dans des projets de coopération visant à développer des approches collectives pour la structuration des filières</p>	04. Investissements	2.050.000	2,6
	16. Coopération	710.000	0,9
Priorité 4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie³		11.600.000	14,4
<p><u>4A</u>: Biodiversité, <u>4B</u>: eau, <u>4C</u>: Sols</p> <p>► Environ <u>4% de la surface agricole</u> couverte par des contrats agri-environnement-climat</p>	10. MAEC	2.300.000	2,9
	07. Services de base	5.030.000	6,3

² Il n'y a pas d'allocation financière spécifique pour la priorité 1 car les ressources sont distribuées entre les autres priorités en fonction des objectifs des mesures de formation, conseil et coopération.

³ Les fonds pour la priorité 4 sont programmes pour l'ensemble de la priorité et non pas pour les domaines prioritaires spécifiques.

<p>► 18 projets d'études et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine naturel</p> <p>► 200 projets d'investissements non-productifs liés à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux</p> <p>► 350 participants dans des opérations de conseil liées à la gestion agro-environnementale des exploitations.</p>	08. Forêts	1.160.000	1,4
	16. Coopération	1.600.000	2,0
	13. Zones à contraintes	1.020.000	1,3
	02. Conseil	200.000	0,2
	04. Investissements	290.000	0,4
Priorité 6: développement économique, inclusion sociale		20.177.333	25,1
<p><u>6A</u>: Petites entreprises, création d'emplois</p> <p><u>6B</u>: Développement local</p> <p>► 40 % population rurale bénéficiant de stratégies de développement local</p> <p>► 75 % population rurale bénéficiant de services et infrastructures améliorés</p>	07. Services de base	14.644.000	18,2
	19. LEADER	3.533.333	4,4
	06. Développement exploitations	1.250.000	1,6
	08. Forêts	750.000	0,9
Assistance technique		2.956.000	3,7
Dépense publique totale (€)		80.293.333	100